

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

De 05 OCT. 2022
Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Veyrac.
N° 202200560

Le Président de Limoges Métropole,
Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.151-40, R.151-14 et L.151-15,
Vu le règlement municipal du 22 juillet 2021 approuvant le Plan local d'urbanisme de Veyrac,
Vu le code de l'environnement, notamment l'article L.101-1,
Vu notamment les documents annexés,
CONSIDÉRANT, qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes du dossier de Plan local d'urbanisme de la commune de Veyrac.

ARRÊTÉ

ARRÊTÉ 1. Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Veyrac sont mises à jour en six documents annexés au présent arrêté. Le mise à jour concerne à l'initiative de l'adoption de l'acte des articles suivants.

ARRÊTÉ 2. Le présent arrêté est affiché sur les documents annexés à la disposition du public à la mairie de Veyrac et au siège de Limoges Métropole à la date du présent arrêté.

ARRÊTÉ 3. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Veyrac et au siège de Limoges Métropole, Amboise-sur-Loire.

Fait à Limoges, le 05 OCT. 2022

Le Président,



Sébastien SAZEROT
Président de Limoges Métropole
Le Maire de la commune de Veyrac
05 45 00 11 11

Publié le 10/10/2022



PROCES-VERBAUX DES REUNIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Date de l'adoption : 05/10/2022
N° de l'adoption : 202200560

ARRÊTÉ

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Veyrac

1 DOCUMENT - Publié le 10 Octobre 2022



ARR_URBA_202200560_MISE_A_JOUR_ANNEXES_PLU_VEYRAC.pdf
(.pdf, 3,6 Mo)

 TÉLÉCHARGER